

EMS

ClairVulky



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CAT

ClairVulky



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION EMS CLAIR VULLY

Les membres de l'association

M. BLANC Charles-André, Missy
Mme BOBER Elisabeth, Grandcour
M. CLERC Blaise, Constantine
COMMUNE d'Avenches
COMMUNE de Cudrefin
COMMUNE de Faoug
COMMUNE de Missy
COMMUNE de Vully-les-lacs
M. JAUNIN Philippe, Villard-le-Grand
Mme KOHLER Laëtitia, Bellerive
M. LOUP William, Constantine
M. MATHEY Daniel, Vallamand
M. PARISOD Sylvain, Bellerive
Mme TOMBEZ Alessandra, Salavaux

Commission de gestion

Mme Sophie QUILLET, Missy
M. Marcel CUANY, Chevroux
M. Albert GAVILLET, Montmagny

Comité de direction

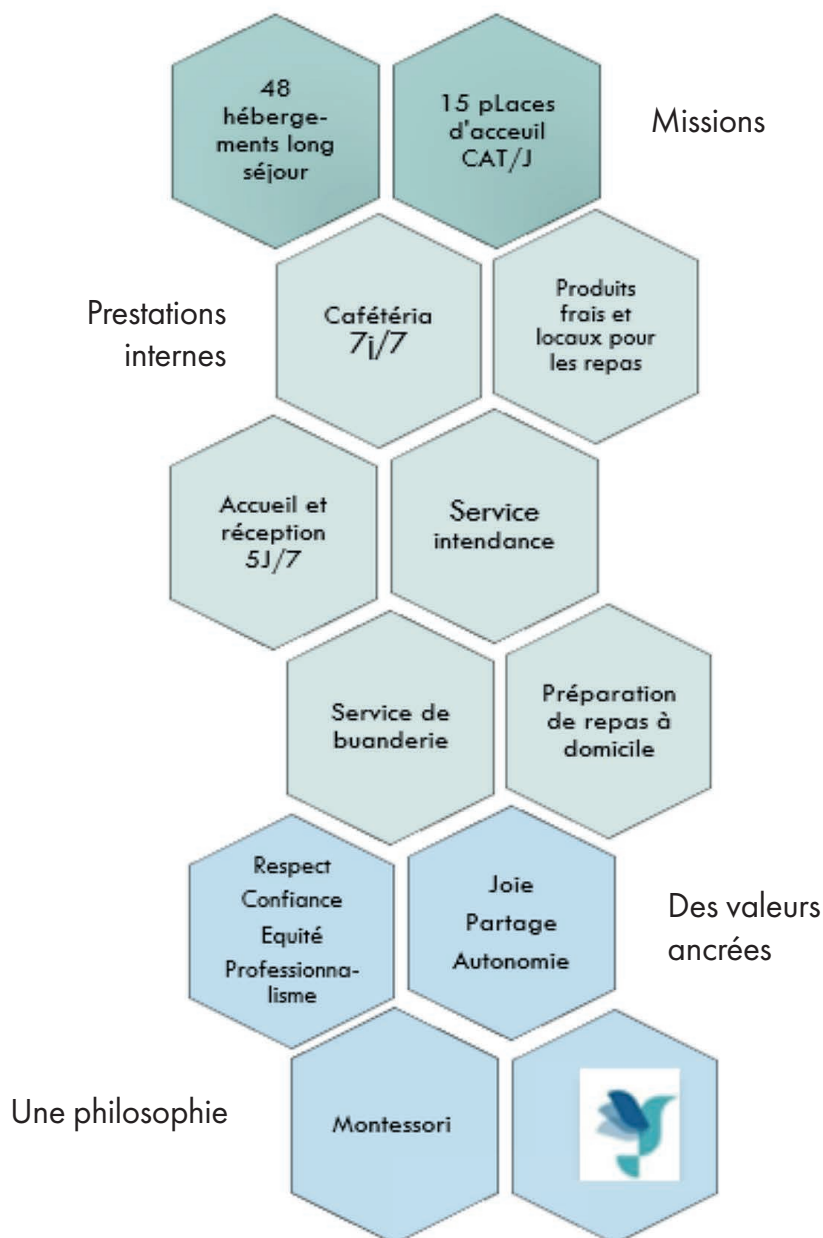
M. CLERC Blaise : Président; Constantine
Mme TAVARES Cathy : Secrétaire; Salavaux
M. BUTTICAZ Ludovic : Membre; Villars-le-Grand
M. CHABANEL David : Membre; Bellerive
M. SCHNEITER Thierry : Membre; Cudrefin

La direction

Mme DELBARRE Virginie : Directrice; Cudrefin

Contrôleur des comptes

Fiduciaire B.F.B Fidam Révision, Yverdon





PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2025

EMS Clair Vully le 19 juin 2025 à 20h00 à 1585 Salavaux

Présence

Comité : Blaise Clerc, Président - David Chabanel, Thierry Schneiter, Ludovic Butticaz, membres - Cathy Tavares, membre secrétaire.

Directrice de l'EMS : Virginie Delbarre

Membres selon la liste de présences annexée.

Excusés : Commune d'Avenches, Mme Anne-Lise Chapatte, Mme Mireille Schaër.

Le Président, ouvre l'assemblée et accueille cordialement l'ensemble des participants en leur souhaitant la bienvenue.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Validation de l'ordre du Jour
3. Approbation du PV d'assemblée générale du 20 juin 2024
4. Le Mot du président de comité de direction
5. Le mot de la Directrice et rapport de gestion 2024
6. Présentation des comptes et rapport de l'organe de révision
7. Rapport de la commission de gestion
8. Approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision / rapport de la commission de gestion et décharge des comptes au comité et à la direction pour l'exercice 2024
9. Adoption des modifications statutaires
10. Fixation des Cotisations 2026
11. Budget 2025
12. Acceptation de la pose du système de vidéo-surveillance
13. Divers et propositions individuelles

1. Accueil

Le Président, ouvre l'assemblée et accueille cordialement tous les participants en leur souhaitant la bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée présente approuve à l'unanimité l'ordre du jour sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Mot du Président

Le Président s'adresse aux membres de l'assemblée présents en relevant une année marquée par de grands défis que ce soit du point de vue financier mais aussi informatique. Ces domaines ont dû faire l'objet d'audits ayant mis en évidence certains manquements. Le comité a décidé de mettre

un terme à la collaboration avec l'ancien prestataire financier et a confié un nouveau mandat à la société Locasser SA. Concernant le dossier informatique, celui-ci demeure en cours de traitement.

L'engagement de Madame Puy, nouvelle responsable des ressources humaines, a apporté un soutien significatif à la directrice à l'amélioration de la performance de l'EMS, tant au niveau de la gestion que de la coordination. La digitalisation ainsi que la mise en place de tableaux de bord adaptés commencent déjà à livrer des résultats positifs et visibles. Malgré un budget 2025 déficitaire, le comité de direction s'est fixé pour objectif d'inverser la tendance observée au cours des quatre à cinq dernières années et de retrouver un équilibre des comptes dès 2026. Cet objectif pourra être atteint grâce à l'engagement déterminant de la directrice ainsi qu'à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs, pleinement conscients des enjeux financiers et déjà fortement impliqués dans cette démarche.

Le comité rappelle enfin que sa priorité demeure le maintien de la qualité de vie des résidents.

5. Rapport de la Directrice et rapport d'activité

La directrice prend la parole et souligne que, malgré les difficultés rencontrées au cours de sa première année de direction, son enthousiasme demeure intact. Elle qualifie cette période de riche apprentissage. Face aux défis évoqués par le Président, elle met en avant la cohésion, l'implication et le soutien de l'équipe de cadres et des équipes, qui se sont révélés déterminants pour la conduite de l'EMS et le maintien de la qualité au sein de Clair Vully. Elle relève également que les sourires et les encouragements des résidents, des bénéficiaires du CAT et de leurs proches ont constitué une source constante d'inspiration, tout comme le soutien et la confiance du comité.

Le fil conducteur de l'année, placé sous le signe du partage, a permis de faire naître de beaux projets, dont la relance du projet intergénérationnel. Consciente des défis à venir, la directrice réaffirme son enthousiasme et sa motivation à préserver ce qui fait la richesse de Clair Vully : un lieu où il fait bon vivre et travailler, tout en maintenant un haut niveau de qualité dans l'accompagnement.

Elle poursuit en présentant les principaux points du rapport d'activité. Elle met en évidence les nombreuses séances de travail avec les membres du comité de direction, qui ont conduit à la définition de cinq priorités stratégiques destinées à inverser la tendance déficitaire observée ces dernières années. Elle décline ensuite les actions mises en œuvre au niveau opérationnel pour répondre à ces axes stratégiques, telles que décrites dans le rapport d'activité.

La directrice présente également quelques chiffres clés de l'année 2024 :

- Le taux d'occupation du CAT, qui s'élève à 24 % au lieu des 40 % annoncés l'an dernier, et qui s'est finalement révélé compris entre 13 % et 18 % à la suite de l'audit financier ;
- Un total de plus de 1'262 heures de formation, dont plus de la moitié dispensée dans le cadre de la formation interne ;
- Le recours aux prestations intérimaires, qui reste une préoccupation avec un coût de 143'000 CHF pour l'année 2024 ;
- L'évolution de la moyenne PLAISIR ainsi que celle du taux d'absentéisme.

Enfin, la directrice conclut sa présentation en remerciant le Docteur Pradervand pour plus de 40 ans d'activité au sein de l'EMS et en présentant la Doctoresse Bulliard ainsi que le Docteur Hollanda, qui assumeront la responsabilité médicale de l'EMS dès le 1er janvier 2025.

6. Présentations des comptes 2024 et rapport de l'organe de gestion

La parole est donnée à Monsieur Richardet, de la société Locasser SARL, spécialisée dans la gestion des EMS et établie à Yverdon, pour la présentation des comptes.

Monsieur Richardet rappelle la demande d'audit financier formulée par le comité de direction, ainsi que la volonté exprimée de mise en conformité et de transparence des comptes. Les actions menées ont permis de fiabiliser la comptabilité 2024 conformément aux exigences légales et de mettre en place des indicateurs de gestion fiables pour assurer un suivi financier régulier.

6.1 Statistiques des produits 2024

- Taux d'activité : 99,03 % contre 97,97 % en 2023.
- Décès : 17 contre 24 en 2023.
- Tarif d'hébergement : 200,85 CHF contre 198,60 CHF en 2023.

- Moyenne PLAISIR : 8,72/12 contre 9,01 en 2023, générant un financement de 83,67 CHF par jour et par résident.
- Financement résiduel : 37,49 CHF par résident et par jour.
- Repas à domicile : 8'812, en hausse annuelle de 404 repas.

6.II Produits d'exploitation

L'écart positif de 54'935 CHF en 2024 s'explique notamment par :

- La hausse du tarif d'hébergement socio-hôtelier,
- Une augmentation de 8'208,50 CHF des prestations aux résidents non incluses dans le tarif SOHO,
- Une hausse des recettes CAT de 5'904,50 CHF,
- Une augmentation des subventions d'exploitation et dons (+30'410 CHF), incluant la prise en charge des frais liés à la pénurie énergétique et la mise à jour de subventions laissées en suspens les années précédentes (renforts et pertes COVID).

Les recettes annuelles 2024 s'élèvent à 6'175'875 CHF au 31.12.2024.

Une question est posée par Madame Di Marino concernant l'évolution des allocations pour impotent. Monsieur Richardet indique une légère baisse d'environ 40'000 CHF en 2024 et précise que le dossier est en cours de reprise par la direction, avec un suivi renforcé.

6.III Statistiques des salaires et charges d'exploitation

- Les dotations actuelles, comparées aux exigences de la moyenne PLAISIR, mettent en évidence une surdotation de 8,48 EPT non financés en 2024. Les coûts de salaires s'élèvent ainsi à 5'873'997 CHF, impactant fortement les charges d'exploitation.
- Les autres charges atteignent 961'738 CHF, malgré une baisse des frais d'alimentation et de nettoyage.
- Augmentation imprévue de plus de 56'000 CHF de charges administratives, liée notamment au rattrapage d'une facturation informatique oubliée depuis quatre ans et aux frais d'audit, ainsi qu'à la mise à jour du mandat de gestion confié à Locasser SARL (+12'000 CHF/an).

La perte totale d'exploitation en 2024 s'élève à 659'860 CHF.

6.IV Résultat mobilier et immobilier

Les investissements réalisés en 2024 ont nécessité de puiser 76'000 CHF dans les réserves, notamment pour l'entretien et le remplacement d'équipements tels que les stores électriques.

6.V Résultats hors exploitation

La réévaluation des comptes a nécessité l'actualisation de la valeur du bâtiment du CAT, entièrement financé par les réserves de l'EMS entre 2019 et 2021, mais non amorti comptablement jusqu'à présent. Cette régularisation entraîne une perte comptable de 356'290 CHF.

Après dissolution de diverses réserves, le résultat comptable fait apparaître un déficit de 982'192 CHF. Par ailleurs, un ajustement des réserves a permis de prendre en compte le déficit budgété pour 2025 (378'446 CHF) ainsi que de corriger les pertes de 2023, ce qui conduit à un résultat comptable global positif de 594'100 CHF. Cependant, le résultat d'exploitation réel au 31 décembre 2024 reste déficitaire à hauteur de 659'860 CHF.

6.VI Bilan

- Trésorerie : 1'939'769 CHF, dont 1'250'000 CHF en titres.
- Actifs de régularisation : 188'301 CHF, après corrections des années précédentes.
- Actifs immobilisés : 5'663'594 CHF, suite à la mise en conformité des amortissements immobiliers.
- Total des actifs : 8'451'944 CHF, en baisse de 1'045'764 CHF.
- Passifs de régularisation : ajustés, incluant le remboursement de près de 100'000 CHF de financement résiduel (lié à 49 lits annoncés, dont 1 non occupé).
- Passifs transitoires : +182'376 CHF, liés notamment à un don de la Loterie Romande (70'000 CHF pour la rénovation de la buanderie), aux honoraires du mandat financier provisionnés, au

rattrapage des frais informatiques (+26'000 CHF), ainsi qu'à l'augmentation des soldes de vacances et heures supplémentaires (+56'000 CHF) probablement non évalué les années antérieures.

- Capitaux propres : en baisse, conséquence de la dissolution de réserves comptables non représentatives de la réalité financière.

Monsieur Richardet précise que les comptes ont été révisés par la société BFB Fidam, suite à la démission de BFC Burtet, et en lit le rapport ainsi que la conclusion, confirmant leur validation.

La Directrice remercie Monsieur Richardet pour sa présentation et invite l'assemblée à formuler ses commentaires et questions.

Un membre de l'assemblée demande des précisions concernant les rôles respectifs de Locasser SA et de BFB Fidam. Monsieur Richardet explique que Locasser SA est une fiduciaire-conseil chargée d'accompagner l'EMS et de gérer une partie de sa comptabilité, tandis que BFB Fidam est l'organe de révision, responsable du contrôle annuel des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations.

7. Rapport de la commission de gestion

Avant de donner la parole à Madame Quillet, membre de la commission de gestion, le Président du comité de direction informe l'assemblée de la nouvelle orientation souhaitée par le comité : la commission se concentrera désormais sur la gestion de l'EMS durant l'année écoulée, et non plus exclusivement sur les comptes. Cette proposition a été très favorablement accueillie par les membres de la commission. Monsieur Clerc donne ensuite la parole à Madame Quillet, qui procède à la lecture du rapport de la commission de gestion.

8. Approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision / rapport de la commission de gestion et décharge des comptes au comité et à la direction pour l'exercice 2024

Le président soumet à approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision / rapport de la commission de gestion et décharge des comptes au comité et à la direction pour l'exercice 2024. L'ensemble des points est validé à l'unanimité par l'assemblée. Le président tient à remercier les membres pour la confiance renouvelée au comité au travers de ce vote.

9. Adoption des modifications statutaires.

Monsieur Clerc explique la nécessité de mettre à jour certains articles des statuts de l'EMS, suite à des remarques pertinentes de la faîtière HÉVIVA concernant la forme juridique associative et les responsabilités qui en découlent pour l'ensemble des membres du comité. Il apparaît donc primordial de clarifier plusieurs articles des statuts dans ce sens.

Monsieur Clerc propose de présenter successivement les modifications proposées et de procéder ensuite à un vote global.

- Article 7 : précise que la constitution de l'association implique l'élection de membres et non seulement l'inscription de donateurs.
- Article 8 : détaille les modalités de demande d'admission et l'élection des membres par l'assemblée générale.
- Articles 9 et 10 : définissent la perte de qualité de membre et les règles d'encaissement des cotisations.
- Article 12 : définit les attributions de l'assemblée générale.
- Article 18 : formalise ces attributions au travers de l'ordre du jour des assemblées générales, en y incluant les élections et démissions des membres.
- Article 22 : précise les compétences du comité de direction.
- Article 24 : redéfinit le mode de signature à la suite d'événements rencontrés cette année.
- Article 25 : traite de la rétribution du comité et met à jour la réglementation 2022 d'HÉVIVA.
- Article 28 : introduit l'organe de révision, absent des anciens statuts.
- Articles 29 et 30 : ajustent la numérotation des articles suite aux modifications précédentes.

- Article 31 – Dissolution et liquidation : corrige une erreur en précisant que la décision requiert le quorum des 2/3 des membres et non 2/3 des membres présents.

Monsieur Studer propose une modification de l'article 28, exprimant son étonnement quant au renouvellement annuel de l'organe de révision plutôt que tous les trois ans. Il propose également de modifier l'article 29 comme suit :

« La commission de gestion s'appuie sur les comptes de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion pour soumettre ses recommandations à l'assemblée générale par un rapport écrit. La commission est constituée d'un minimum de trois membres élus par l'assemblée générale pour trois ans. Les membres sont rééligibles. »

Le Président propose l'approbation de ces deux propositions, qui sont validées à l'unanimité par l'assemblée générale.

Madame Di Marino demande si un nombre minimum de membres présents est requis pour former le quorum et pourquoi la forme associative est privilégiée à celle de fondation. Le Président explique que cette question a fait l'objet de plusieurs réflexions du comité ces dernières années et que les votations ont confirmé la volonté de maintenir le statut d'association. Monsieur Clerc ajoute que cette forme permet également de préserver le tissu social de l'institution.

Enfin, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée générale l'ensemble des propositions de modification des statuts, qui sont adoptées à l'unanimité.

10. Fixation des cotisations

La proposition des cotisations est fixée à 100 CHF représentant la majorité des montants des dons de ces 4 dernières années. Suite à l'abstention de 3 membres, la majorité de l'assemblée confirme le prix de cotisation fixée à 100 CHF pour 2026.

La directrice précise que 2025 sera une année de transition avec les nouveaux statuts en relevant qu'à l'assemblée générale de juin 2026 seront toujours considérés comme membre de l'association, l'ensemble des donateurs 2025 qui voteront l'admission des membres au regard des articles 7 et 8 des nouveaux statuts pour l'année 2026.

11. Budget 2025

Le Président passe de nouveau la parole à Monsieur Richardet pour la présentation du budget prévisionnel 2025.

Les éléments statistiques ayant servi à l'établissement du budget ont été définis avec prudence : une moyenne Plaisir de 84 CHF, un taux d'occupation de 98 % et des recettes liées aux repas estimées à 8'000 CHF. Sur cette base, le budget prévoit des recettes d'exploitation s'élevant à 6'175'875 CHF, incluant une augmentation des recettes CAT d'environ 5'000 CHF.

Le budget intègre également une première étape de mise en corrélation de la surdotation en soins et animation, avec un passage de 40,45 EPT à 36,19 EPT, et des dotations globales passant de 61,91 EPT à 56,69 EPT en 2025. Cette évolution se traduit par une diminution significative des charges de personnel.

Le budget 2025 prévoit un déficit de 378'466 CHF. Monsieur Richardet souligne toutefois que les résultats visibles des actions mises en œuvre par la direction dès 2024 laissent espérer des performances supérieures à celles prévues dans le budget, l'objectif étant de retrouver des comptes équilibrés d'ici fin 2026.

Le Président soumet le budget 2025 à l'approbation de l'assemblée générale, qui l'adopte à l'unanimité.

12. Adoption de la pose du système de vidéosurveillance

La Directrice explique la réflexion autour de l'installation d'un système de vidéosurveillance, suite à un événement d'intrusion survenu dans l'EMS en mars 2024. Étant donné qu'il s'agissait du troisième incident de ce type en trois ans, une réflexion a été menée afin de prévenir de tels événements. L'objectif principal de cette installation est la dissuasion. Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts, cette décision est soumise à ratification et validée à l'unanimité par l'assemblée générale.

Pierre Roth s'interroge sur le coût de l'installation. La Directrice précise que le coût d'installation s'est élevé à 1'600 CHF et que le contrat de maintenance annuel est de 4'419 CHF, incluant les équipements de protection individuelle pour le personnel de surveillance. Pierre Roth demande ensuite si le parc de

l'EMS est également surveillé. La Directrice informe que la surveillance est principalement concentrée sur les entrées et sorties de l'EMS, bien qu'une partie du parc soit également couverte.

Mme Claire-Marie Spahr demande si la société Prodis est en charge de l'analyse des images. La Directrice rappelle que le rôle du système est avant tout dissuasif. Selon la loi sur la protection des données, il n'est pas permis de visualiser les images en direct. Celles-ci ne peuvent être consultées qu'en cas d'incident ou d'infraction avérée, et uniquement après dépôt de plainte, conformément au principe dit des « quatre yeux ». Dans ces situations, la direction peut demander l'accès aux images via la société Prodis.

13. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Richardet sollicite l'élection de l'organe de révision, conformément à la modification de l'article 29. Le comité de direction propose l'élection de BFB Fidam, laquelle est adoptée à l'unanimité pour 2026.

Madame Spahr Claire-Marie au nom de la commune de Vully les-Lacs, souligne l'importance de l'établissement Clair Vully pour la municipalité et ses habitants. Elle tient également à féliciter la directrice ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'EMS pour leur travail au quotidien, et la qualité des relations établies avec la municipalité. Elle remercie le comité pour son engagement, sa transparence et la volonté de trouver des solutions pérennes.

Monsieur Pierre Roth propose que les tableaux financiers soient présentés sous une forme plus lisible lors des prochaines assemblées.

Le Docteur Pradervand se dit fier et reconnaissant d'avoir participé plus de 40 ans à la vie de l'EMS Clair Vully. Il souhaitait s'assurer de la continuité médicale de l'EMS et se dit satisfait et ravi de la nomination des Docteurs Bulliard et Hollanda.

Le président clôt la séance en remerciant les membres présents pour leur engagement et les convie à partager l'agape préparé par les équipes hôtelières de l'EMS.



Salavaux, le 29 septembre 2025 | VD





LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de l'association, chers collaborateurs, chers partenaires,

L'année 2025 restera gravée dans l'histoire de l'EMS Clair Vully comme une année charnière, marquée par un redressement spectaculaire et une modernisation en profondeur de notre institution. En tant que président, c'est avec une grande fierté que je vous présente ce bilan de l'exercice écoulé en 3 volets.

Une « remontada » financière exceptionnelle

Notre premier grand motif de satisfaction concerne la santé financière de notre établissement. Alors que nous avions prudemment prévu d'assainir nos comptes sur deux ans, nous avons accompli cet exploit en une seule année. En effet, après une perte d'exploitation de près de 660'000 CHF en 2024 et un budget 2025 qui tablait encore sur un déficit de plus de 378'000 CHF, nous clôturons l'exercice 2025 avec un **bénéfice net réjouissant de 267'452 CHF**. Cette évolution financière, qualifiée d'extraordinaire par nos réviseurs, est le fruit d'une gestion rigoureuse, d'une augmentation de nos recettes (meilleure valorisation de la lourdeur des cas et hausse du taux d'occupation) et d'une maîtrise stricte de nos dotations en personnel.

Un leadership exemplaire grâce à notre Directrice

Je tiens à souligner que cette transformation n'aurait pas été possible sans le travail colossal de notre directrice, Virginie Delbarre. Elle a su diriger l'EMS de main de maître, restructurant les secteurs clés tout en freinant l'hémorragie financière. Plus impressionnant encore, elle a mené cette barque, ou plutôt ce navire, tout en suivant ses études en cours d'emploi. C'est avec beaucoup de reconnaissance que le comité et moi-même tenons à la féliciter chaleureusement pour la réussite brillante de ses examens et l'obtention de son diplôme de directrice d'institution médico-sociale.

Réorganisation, modernisation et ressources humaines

Pour atteindre un tel niveau de qualité et d'efficacité, une réorganisation de notre EMS était indispensable. Dans le cadre de cette modernisation, nous avons exigé de nos équipes une responsabilisation et un engagement sans faille. A une très large majorité tous les collaborateurs ont répondu présent et je les en remercie. En revanche et dans de très rares cas, nous avons dû nous séparer de quelques personnes qui ne s'engageaient pas dans notre mission ou qui ne se reconnaissaient pas dans les nouvelles exigences éthiques et professionnelles de notre structure. Dans ce contexte de transition, je tiens particulièrement à saluer l'excellent travail fourni au cours de l'année écoulée par notre responsable des ressources humaines, Camille Puy, toujours soutenue par notre directrice.

Aujourd'hui, l'EMS Clair Vully regarde l'avenir avec sérénité et ambition. Je remercie de tout cœur notre directrice, l'ensemble du personnel pour les efforts considérables fournis, mes collègues du comité, ainsi que nos résidents et leurs familles pour leur indéfectible confiance.

Avec toute ma gratitude et mon engagement renouvelé,



Blaise Clerc

Président du Comité de Direction, EMS Clair Vully

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Mes premiers mots s'adressent aux collaborateurs et collaboratrices de l'EMS Clair Vully. Leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation ont été déterminants tout au long de l'année 2025. Dans un contexte contraignant, ils ont su faire évoluer les pratiques, porter le changement et maintenir, avec constance, la qualité de l'accompagnement. Leur mobilisation collective a été la clé des avancées réalisées.

L'année 2025 a marqué une étape décisive pour l'EMS Clair Vully. Elle a permis de franchir un cap important, tant sur le plan qualitatif que financier. Dans un environnement incertain, l'établissement a su se repositionner avec rigueur et détermination, jusqu'à retrouver l'équilibre financier. C'est avec fierté et responsabilité que je dresse aujourd'hui le bilan de cette année 2025, qui a confirmé la capacité de l'EMS Clair Vully à conjuguer exigence, adaptation et fidélité à ses valeurs.

Pour autant, le chemin n'est pas achevé. Les efforts engagés doivent se poursuivre, avec exigence et constance, afin de consolider les acquis et d'ancrer durablement les actions mises en place. Cette dynamique est essentielle pour garantir la stabilité de notre organisation et faire face aux évolutions à venir.

Dans le même temps, 2025 symbolise l'ancrage régional de l'EMS Clair Vully en renforçant son rôle d'acteur engagé.

Le développement des collaborations locales, l'investissement dans la formation des jeunes et la valeur mise dans les actions menées auprès des proches aidants traduisent une volonté claire : être un partenaire actif, utile et reconnu au sein de notre région.

Je remercie chaleureusement les résidents et leurs familles pour leur confiance, ainsi que les membres du comité de direction pour leur soutien constant. Ensemble, nous donnons du sens à notre mission.

Forte de cette dynamique, réaliste sur le chemin à consolider, je poursuis mon engagement avec une conviction intacte : faire de l'EMS Clair Vully un lieu de vie et de travail profondément humain, où chacun est reconnu, respecté et accompagné avec attention.

Avec toute ma gratitude



Virginie Delbarre
Directrice

« Prendre soin, c'est avant tout reconnaître la valeur de chaque personne. »



Pause repas au bord du lac : Slow-up



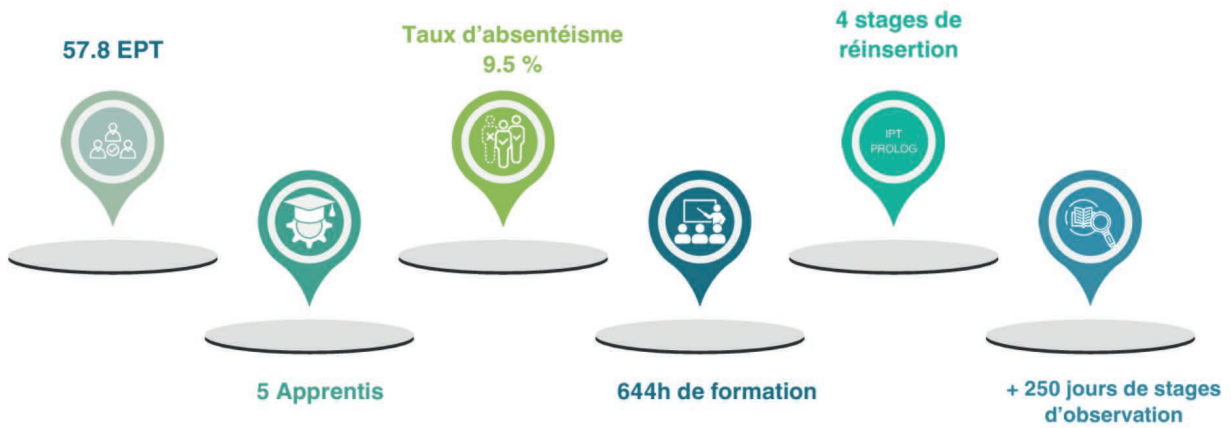
Cueillette des résinés



Projet intergénérationnel Classe 4P SA



2025, LES CHIFFRES CLÉS



+267'452 CHF
Résultat d'exploitation

- Moyenne PLAISIR 9.55
- Taux d'occupation EMS 100.27%
- 9'871 repas à domicile
- Recettes d'exploitation 6'699 017 CHF
- Charges salariales 5'525'075 CHF
- Prestations intérimaires 230'479 CHF

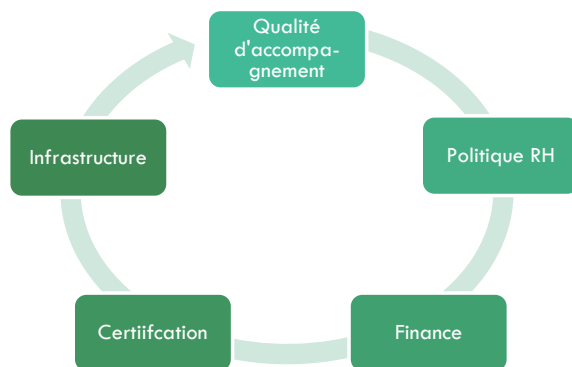


Fête annuelle de l'EMS...
Campagne Chic



RAPPORT DE GESTION 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des orientations stratégiques définies fin 2024, avec pour objectif prioritaire de garantir l'autonomie, la singularité et la pérennité de l'EMS Clair Vully. Dans un contexte marqué par des incertitudes financières, renforcé par les annonces de restrictions budgétaires cantonales, la direction et les équipes ont poursuivi leur engagement avec détermination autour des cinq axes prioritaires. Cette approche globale inscrite dans une dynamique collective a permis non seulement d'atteindre, mais de dépasser les objectifs fixés, avec un retour à l'équilibre financier dès 2025.



LA QUALITE D'ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DES AXES STRATEGIQUES

« Les seules limites seront celles fixées par les résidents... » Une promesse tenue

« Répondre aux besoins et envies de chaque résident » voici en quelques mots l'état d'esprit des propositions d'activités et d'animation qui ont été offertes aux résidents et aux bénéficiaires du CAT. Le bien-être, le mouvement et le plaisir au cœur de toutes nos actions.

Slow-up de Morat, festival Rock The Lacks, projet intergénérationnel et défilé au carnaval Avenchois avec les élèves de la classe de 3P Salavaux, magicien, concerts représentent quelques exemples de la créativité et de l'engagement des équipes à répondre à cette promesse.



Festival Rock The Lacks



Slow up lac de Morat



Défilé des enfants Carnaval Avenchois

Le résident au centre des préoccupations

Face aux annonces de restrictions budgétaires cantonales à l'automne 2025, largement relayées dans les médias, notamment en lien avec la qualité de l'alimentation en EMS, la direction a réaffirmé avec détermination son engagement à maintenir un haut niveau de prestations tant en matière d'entretien, de restauration que de services de buanderie. Ainsi, le choix de proposer des repas frais, préparés quotidiennement à partir de produits locaux, a été pleinement maintenu. Cette qualité s'est également traduite par une augmentation de plus de 1'000 repas à domicile.

La digitalisation comme soutien de la qualité

Sans se substituer aux compétences humaines, la digitalisation s'est imposée comme un réel soutien en termes de sécurité des soins, d'efficacité organisationnelle et de valorisations de la collaboration interdisciplinaire.

La traçabilité des actes de soins et d'accompagnement :

L'implémentation du module mobile du dossier informatisé du résident (MOBIDIR) a constitué une avancée significative. En permettant un accès en temps réel aux informations, une traçabilité continue des actes et un partage instantané des évolutions de prise en charge, cet outil a contribué à renforcer la sécurité des soins, à fluidifier la collaboration interdisciplinaire et à améliorer la qualité des évaluations PLAISIR.

La préparation des médicaments robotisée :

Dans ce même axe de qualité et sécurité, la préparation robotisée des médicaments introduite au printemps 2025, a permis de sécuriser l'ensemble du processus, de la prescription à la distribution, en réduisant significativement le risque d'erreur.

Suivi des infrastructures techniques :

La digitalisation des demandes d'intervention technique, faisant suite à l'inventaire réalisé en 2024, permet désormais un suivi précis des pannes et des coûts, afin d'évaluer et prioriser au mieux les investissements de renouvellement des installations.

Certification :

La digitalisation du suivi des suggestions, plaintes et écarts constitue une base structurante dans la perspective de la certification qualité, en renforçant la traçabilité et la culture d'amélioration continue.

POLITIQUE RH

Dans un contexte de transformation des pratiques, l'accompagnement des collaborateurs a constitué une priorité. Le bien-être au travail s'est affirmé comme un moteur essentiel du changement.

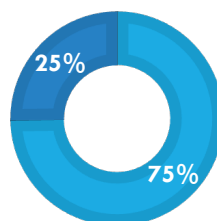
Renforcement de la politique de santé, sécurité et bien-être au travail

Ce souhait s'est concrétisé au travers de la poursuite de la politique de formation, des supervisions d'équipe et d'un engagement fort de la direction au travers de directives en termes de protection de l'intégrité morale, physique et psychique. Le climat social, le respect des valeurs institutionnelles ont été placés au centre de ce renforcement.

RÉPARTITION DES DE FORMATION

■ Formation par intervenant externe 481h40

■ Formation par intervenant interne 162h30



Cette dynamique s'est accompagnée de la mise en place d'un programme d'avantages pour les collaborateurs, en partenariat avec des acteurs locaux (offres dans les domaines du sport, des loisirs et de la restauration)

Profitant de chaque occasion, la vie de l'EMS a été rythmée par la célébration de plusieurs événements tels que la journée du bonheur, de l'alimentation, ou la semaine de la sécurité des

patients pendant lesquelles des ateliers, activités ou « juste de petites attentions » ont marqué ces journées. Fêter ensemble avec la deuxième édition du « Noël des enfants et petits-enfants de collaborateurs » s'avère un moment fort de l'année où familles, collaborateurs et résidents tissent des liens encore plus forts.



Noël des enfants des collaborateurs



Journée du bonheur 2025

FINANCES

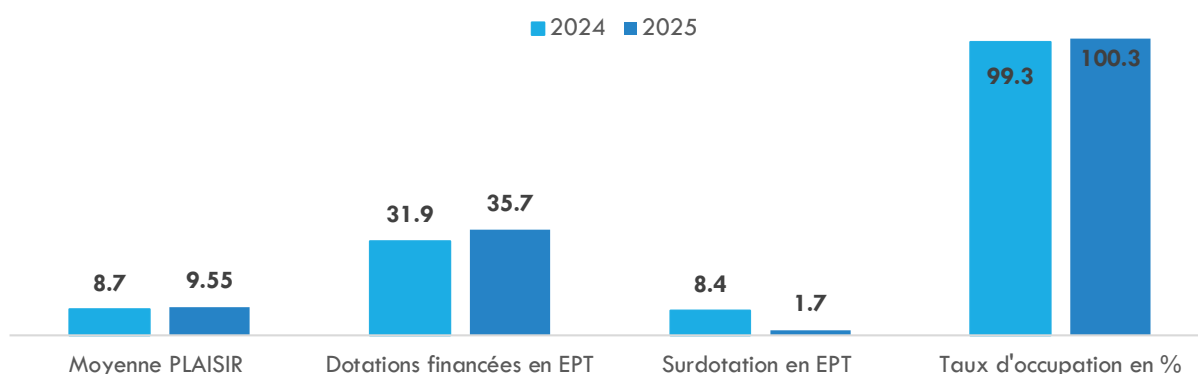
Corrélation Moyenne Plaisir -dotations financées et optimalisation de la structure de l'EMS... Un pari gagnant

Grâce à l'amélioration des processus d'évaluation, au renforcement de la traçabilité des actes et à l'engagement des équipes dans la valorisation des soins réalisés, l'année 2025 se distingue par une évolution significative de la moyenne PLAISIR atteignant 9,6 contre 8.72 en 2024. Au-delà de son impact financier direct, cette progression a permis une augmentation des dotations financées dans les secteurs soins et socioculturel, contribuant à une meilleure adéquation entre ressources et besoins. Partant d'une surdotation de 8.47 EPT identifiée en 2024, l'établissement a pu progressivement optimiser ses effectifs en cohérence avec le financement.

Parallèlement, la mise en service du lit surnuméraire a permis de porter le taux d'occupation à plus de 100% répondant de manière flexible aux besoins croissants de la région tout en générant des revenus complémentaires.

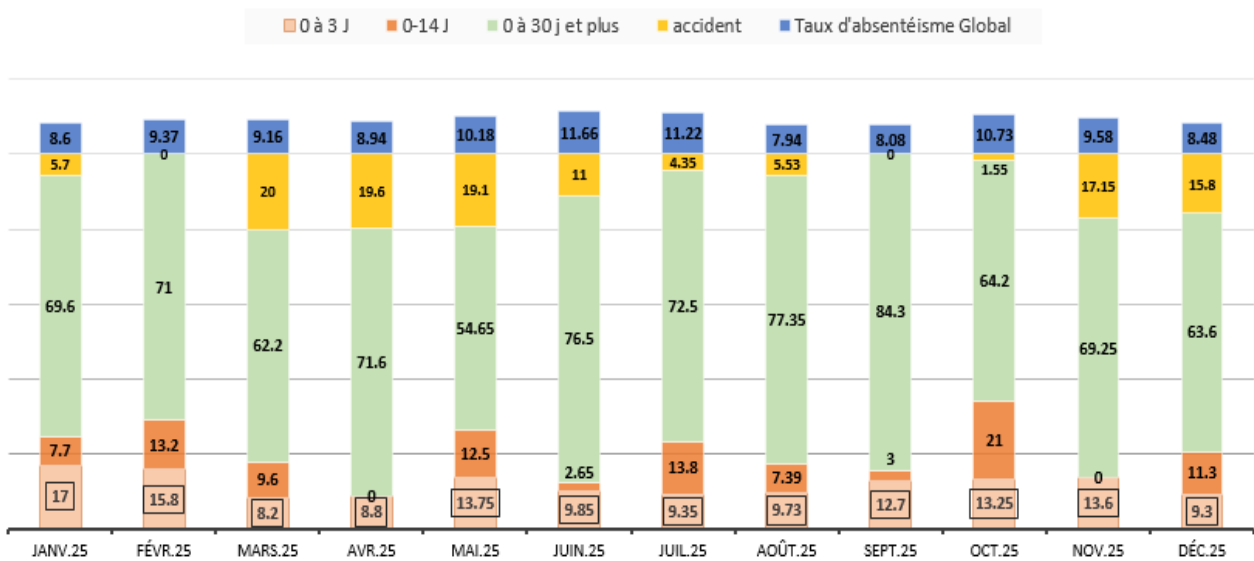
La mise à disposition d'indicateurs de pilotage financier et RH par le mandataire Locasser SA, a ainsi rendu possible une approche globale permettant d'assainir rapidement la situation financière de l'EMS Clair Vully.

Evolution des indicateurs financiers



Absentéisme

Taux d'absentéisme et Répartition par types en %age



Le taux d'absentéisme pour l'année 2025, s'élevant à 9.50 %, demeure préoccupant en raison de son impact direct sur le recours au personnel intérimaire et indirectement les charges financières de l'établissement.

Toutefois, son analyse met en évidence une évolution de sa structure, avec une augmentation des absences de longue durée (supérieures à 30 jours) ainsi que des accidents, parallèlement à une diminution des absences de courte durée (de 3 à 14 jours).

Les dispositifs mis en place dans le cadre de la gestion des absences ont néanmoins permis un accompagnement individualisé, 2 réorientations professionnelles et la reprise d'activité durable pour plusieurs collaborateurs lourdement atteints dans leur santé.

INFRASTRUCTURE DE L'EMS

L'année 2025 a été marquée par des investissements importants, notamment dans le domaine informatique. Suite à l'audit réalisé en mars 2025, une mise à niveau complète des infrastructures informatiques a été entreprise afin de garantir la sécurité des données et répondre aux exigences réglementaires. Bien que coûteux, cet investissement s'est avéré indispensable.

Par ailleurs, un état des lieux approfondi du système de ventilation a été réalisé, accompagné d'une mise à jour des contrôles réglementaires.

Plusieurs aménagements visant directement le confort des résidents ont également été réalisés tels que l'installation de moustiquaires à l'ensemble des fenêtres des étages de l'EMS. En parallèle, les équipements de buanderie ont pu être intégralement renouvelés grâce au généreux don de 69 000 CHF de la Loterie Romande.

Dans un contexte où le bâtiment atteint 16 années d'exploitation, la question du maintien et du renouvellement des infrastructures demeure un enjeu majeur pour les années à venir.

2025 : UN ANCRAGE LOCAL FORT

L'année 2025 marque plus que jamais une volonté affirmée de l'EMS Clair Vully de renforcer et développer son rôle d'acteur régional engagé. Cette dynamique s'est concrétisée par le renforcement de collaborations locales, tant avec les commerçants et entreprises que les partenaires du tissu scolaire et socio-éducatif.

Au travers des places d'apprentissage, l'EMS a également renouvelé son engagement dans la formation des jeunes générations de la région, ainsi que dans les démarches d'insertion et de réinsertion professionnelle, contribuant activement à la vie économique et sociale locale.

A l'occasion de la journée intercantonale des proches aidants, les équipes de l'EMS Clair Vully ont également pu renouveler leur soutien auprès des familles et proches aidants des bénéficiaires du CAT. C'est ainsi que les équipes de Clair Vully se sont investies dans l'organisation d'une journée pensée comme un moment de reconnaissance, de détente et de partage pour les proches aidants des bénéficiaires du CAT à l'occasion de la journée intercantonale dédiée. Au programme : Moment ZEN, massage, mise en beauté capillaire par Dorine Fatio, coiffeuse à l'EMS, apéritif partage, raclette et loto.

Les projets intergénérationnels, la participation à des événements régionaux ainsi que les initiatives favorisant les liens témoignent de cet ancrage territorial fort et du dynamisme institutionnel.

Comptoir Broyard



« Prenons soins de ceux qui prennent soins »
Journée intercantonale des proches aidants

Speed Dating des apprentissages-
Fondation Cherpillod

OBJECTIFS 2026

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées, avec pour objectif de consolider les acquis et de stabiliser les organisations mises en place. Dans un contexte en évolution, l'EMS Clair Vully poursuivra ses efforts afin de garantir la qualité de ses prestations et la pérennité de son modèle.

Cette dynamique s'articule autour de la poursuite de la démarche de certification ainsi que du renouvellement et entretien du bâtiment et de ses infrastructures.

Virginie Delbarre
Directrice



**Au nom des résidents, nous vous remercions chaleureusement
pour votre soutien et vos dons très précieux !**

André et Arlette Vionnet, Cotterd
Anne-Marie Fioretta, Salavaux
Annelise Chappatte, Avenches
Anne-Lise et Marlène Mosimann, Cudrefin
Annick D'Eramo, Combremont-le-Petit
Antoinette Oudot, Salavaux
Arthur et Giovanna Meuwly, Vallamand
Association du marché de Noël de Mur
Château de Constantine
Charles-André Blanc, Missy
Christian Siegfried, Vallamand
Claire Berner, Cudrefin
Claire-Lise Rapin, Payerne
Claude et Suzanne Parisod, Payerne
Claude Jaquemet, Lucens
Clerc Consulting Sàrl, Constantine
Colombe Grandjean et Valérie Ballif, Bellerive
Daniel Streit, Avenches
Daniel et Doris Matthey, Vallamand
Daniel et Marguerite Dupraz, Bex
Daniel François Claude, Cudrefin
Daniel Henri Eskenazi, Bellerive
Denise Menétrey Choulat, Salavaux
Elisabeth Bober, Grandcour
Eloi et Daisy Berchier, Payerne
Emile et Eliane Cauderay, Constantine
Eric et Christiane Bardet, Avenches
Francine Tombez, Salavaux
Francis Surdez, Constantine
François Cornaz, Faoug
François Marcel Bays, Avenches
Françoise Wuillemin, Montmagny
Frédéric et Christiane Haenni, Vallamand
Georges Jomini, Payerne
Gérard Oulevey, Villars-le-Grand
Gilbert Piguet, Montmagny
Gilles Glutz, Oleyres
Groupe Minoteries SA, Granges-près-Marnand
Hans-Urs Merz, Vallamand
Henri et Yvette Geissbühler, Constantine
Hermann et Ingrid Friedrich, Avenches
Hermann Vonlanthen, Vallamand
Imprimerie Freléchoz- Berset Sarl, Domdidier
Jacqueline Laubscher, Faoug
Jacqueline Ducret, Cudrefin
Jean-Michel Nicolier, Oleyres
Jean-Pierre et Liliane Bossy, Salavaux
Jean-Pierre et Sylviane Blaser, Constantine
Jules et Liliane Spahr, Villars-le-Grand
Juliette Krenger, Faoug
Laurence Terrin Kunz, Fribourg
Laetitia Kohler, Bellerive
Madeleine Crausaz, Avenches
Marianne Fontanellaz, Cudrefin
Marie-Rose Maibach, Donatyre
Martine Perrin, Payerne
Micheline Bondallaz, Avenches
Mireille Schaer, Salavaux
Nelly Roulet, Missy
Pascal et Cynthia Wuillemin, Chabrey
Pascale Vernez, Avenches
Philippe Jaunin, Villars-le-Grand
Philippe et Jocelyne Borel, Froideville
Pierre et Antoinette Collet, Morat
Pierre-Yves Baumann, Cudrefin
Pierrette Monney, Avenches
Pompes Funèbres Générales SA, Lausanne
Raoul Mauron et Catherine Monney, St-Aubin
Raymond et Lise Etter, Villars-le-Grand
Robert et Françoise Bardet, Villars-le-Grand
Rose-Marie Glutz, Oleyres
Rose-Marie Jan du Chêne, Payerne
Société de couture de Mur
Trudi Grandjean, Salavaux
Violette Mühlethaler, Avenches
William Loup, Constantine

Dons et cotisations des communes

Avenches

Cudrefin

Missy

Vully-les-Lacs

*Les dons inférieurs à CHF 50.00 ne sont pas inscrits mais ont également toute leur importance.
Que chacun et chacune se sentent remerciés.*

Chaque don est précieux ! MERCI !



Petit train de Pâques _ Les fontaines de Pâques



Churros à l'EMS



EN MÉMOIRE DE...

Les personnes que nous aimons quittent un jour nos yeux mais jamais notre cœur

Nous rappelons, pour mémoire, les noms des résidents décédés à l'EMS Clair Vully en 2025

20.02.2025	AELLEN Jocelyne	1928
12.03.2025	RUCHAT Jacques	1952
29.03.2025	NATALE Giuseppe	1933
18.04.2025	FUHRER Anne-Marie	1954
29.04.2025	OULEVEY Gérard	1933
21.05.2025	BAUMANN Josiane	1931
31.05.2025	BEDERT Jean-Paul	1929
21.06.2025	MÜLLER Jacqueline	1942
25.07.2025	MERZ Ursula Emilie	1943
30.07.2025	SÜRMEY Ruth	1933
03.09.2025	FORNEROD Henri	1927
15.11.2025	DURUSSEL Georges	1954
19.12.2025	SAVARY Marie-Louise	1947

En exprimant encore toute notre profonde sympathie aux familles.





RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Rapport de la commission de gestion 2026

La commission de gestion s'est réunie le mardi 7 avril 2026 afin d'examiner le rapport de gestion 2025, les chiffres clés ainsi que les comptes simplifiés de l'exercice 2025.

Elle a été reçue par Madame Virginie Delbarre, directrice de l'EMS, ainsi que par Monsieur Blaise Clerc, président du comité de direction, qui a participé à la séance en visioconférence depuis la Nouvelle-Zélande.

Monsieur Albert Gavillet n'a pas pu prendre part à cette séance.

Au cours de cette rencontre, Madame Delbarre a présenté une rétrospective détaillée de l'année écoulée et a répondu de manière précise aux questions de la commission. Les échanges ont permis de mettre en évidence des évolutions globalement très positives.

La commission relève notamment que la moyenne Plaisir, indicateur déterminant pour le niveau de facturation, a connu une progression grâce à un suivi renforcé et rigoureux. Elle constate également que l'adaptation de la dotation en personnel a été conduite de manière maîtrisée, sans recours à des licenciements, et qu'un suivi structuré des ressources humaines a été mis en place. Les mesures engagées en matière d'amélioration continue sont jugées pertinentes et vont dans le sens d'une gestion responsable.

Sur le plan des investissements, la commission salue les efforts consentis dans la transition numérique, notamment l'introduction d'outils facilitant le travail du personnel soignant, tels que des dispositifs mobiles permettant la validation individuelle des soins, ainsi que diverses améliorations informatiques.

Le taux d'occupation, supérieur à 100 %, témoigne d'une utilisation efficiente des capacités de l'établissement et contribue de manière significative au résultat positif de l'exercice 2025.

La commission a par ailleurs pris note de la volonté du conseil d'administration d'élaborer un plan d'investissement quinquennal. Elle considère cette démarche comme essentielle pour assurer une vision stratégique à moyen terme et garantir la pérennité des infrastructures et des prestations.

En conclusion, la commission de gestion tient à souligner la qualité du travail accompli par la direction ainsi que par le conseil de direction. Elle relève avec satisfaction le redressement notable de la situation et l'engagement démontré dans le pilotage de l'établissement.

Elle considère que l'EMS Clair Vully dispose aujourd'hui de bases solides lui permettant de poursuivre son développement tout en maintenant un haut niveau de qualité des prestations offertes.

Pour la commission :

Marcel Cuany

Albert Gavillet

Sophie Quillet
Rapporteuse

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES



BfB Fidam révision SA
Y-PARC - Swiss Technopole
Rue Galilée 15
CH-1400 Yverdon-les-Bains

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@fbvd.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de l'association
EMS Clair Vully
Salavaux

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association EMS Clair Vully pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Yverdon-les-Bains, le 22 avril 2026

BfB Fidam révision SA


Samuel Jaccard
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jérémie Pasche
Réviseur agréé



LES COMPTES



EMS Clair Vully
Salavaux

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE	2025	2024	Variation
ACTIFS	CHF	CHF	CHF
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	1 774 599.14	1 939 769.01	(165 169.87)
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	809 283.75	607 643.25	201 640.50
Autres créances à court terme	67 132.90	52 634.79	14 498.11
Actifs de régularisation	211 003.77	188 301.67	22 702.10
Total actifs circulants	2 862 019.56	2 788 348.72	73 670.84
Mobilier et agencement	30 980.00	37 176.54	(6 196.54)
Matériel informatique	18 570.00	0.00	18 570.00
Immeuble EMS	3 927 954.30	4 131 524.30	(203 570.00)
Immeuble CAT	1 406 960.00	1 494 895.00	(87 935.00)
Total actifs immobilisés	5 384 464.30	5 663 595.84	(279 131.54)
TOTAL ACTIFS	8 246 483.86	8 451 944.56	(205 460.70)
PASSIFS			
Dettes résultant de l'achat de biens et prestations de services	138 909.24	132 630.34	6 278.90
Autres dettes à court terme (CT)	193 336.23	287 093.80	(93 757.57)
Dettes à court terme (CT) portant intérêt	203 570.00	203 570.00	0.00
Passifs de régularisation et provisions à court terme	126 266.55	289 859.40	(163 592.85)
Total capitaux étrangers à court terme	662 082.02	913 153.54	(251 071.52)
Dettes à long terme (LT) portant intérêt	3 605 910.50	3 809 480.50	(203 570.00)
Fonds affectés	2 466 086.00	2 427 459.64	38 626.36
Total capitaux étrangers à long terme	6 071 996.50	6 236 940.14	(164 943.64)
Capitaux propres	382 576.43	(211 523.75)	594 100.18
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 119 274.45	919 274.45	200 000.00
Résultat de l'exercice	10 554.46	594 100.18	(583 545.72)
Total capitaux propres	1 512 405.34	1 301 850.88	210 554.46
TOTAL PASSIFS	8 246 483.86	8 451 944.56	(205 460.70)



COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE	2025	2024	Variation
Salaires du personnel	(4 285 319.25)	(4 633 526.65)	348 207.40
Indemnisations des instances décisionnelles	(8 900.00)	(2 900.00)	(6 000.00)
Charges sociales (parts patronales)	(923 654.52)	(1 006 999.25)	83 344.73
Honoraires pour prestations de tiers	(230 479.00)	(143 910.55)	(86 568.45)
Autres charges du personnel	(76 723.06)	(86 660.74)	9 937.68
Total salaires et charges sociales	(5 525 075.83)	(5 873 997.19)	348 921.36
Matériel médical d'exploitation	(17 941.92)	(23 667.35)	5 725.43
Produits alimentaires	(275 636.45)	(280 691.26)	5 054.81
Autres charges ménagères	(67 167.38)	(66 985.66)	(181.72)
Contrat d'entretien, outillage et matériel d'atelier	(52 082.55)	(45 350.50)	(6 732.05)
Eau et énergie	(63 270.45)	(73 062.25)	9 791.80
Intérêts sur c/c, emprunts non liés aux investissements	(518.11)	(683.90)	165.79
Frais de bureau et d'administration	(208 038.13)	(159 231.02)	(48 807.11)
Evacuation des déchets	(11 855.40)	(13 724.70)	1 869.30
Autres charges d'exploitation	(209 978.78)	(298 341.97)	88 363.19
Total autres charges d'exploitation	(906 489.17)	(961 738.61)	55 249.44
CHARGES	(6 431 565.00)	(6 835 735.80)	404 170.80
RESULTAT EXPLOITATION	267 452.11	(659 860.47)	927 312.58
Résultat mobilier	(20 881.84)	(4 844.97)	(16 036.87)
Résultat immobilier	59 508.20	81 511.07	(22 002.87)
(Attribution) / dissolution fonds investissement	(38 626.39)	(76 666.10)	38 039.71
RESULTAT INVESTISSEMENT APRES (ATTRIB.) / DISSOL.	(0.03)	0.00	(0.03)
Résultat immeuble exploitation annexe	(87 935.00)	(356 290.33)	268 355.33
Résultat capitaux	18 686.10	21 352.93	(2 666.83)
Résultat dons	12 351.25	12 605.00	(253.75)
Résultat dons pour les collaborateurs	0.00	0.00	0.00
RESULTAT HORS EXPLOITATION	(56 897.65)	(322 332.40)	265 434.75
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT (ATTRIB.) / DISSOL. RESERVES	210 554.43	(982 192.87)	1 192 747.30
(Attribution) / dissolution réserves facultatives issues du bénéfice	(200 000.00)	1 576 293.05	(1 776 293.05)
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 554.46	594 100.18	(583 545.75)

EMS
Clair Vully 

CAT
Clair Vully 

A vos agendas...!

*Fête annuelle de l'EMS
Clair Vully sur le thème*

« ARC-EN-CIEL »

Le samedi 29 août 2026

de 11h00 à 16h00

*Les résidents et le personnel se réjouissent de passer cette
journée en votre compagnie.*



Rue des Savoies 1
Case postale – 1585 Salavaux
Tél. 026 677 88 00
info@clairvully.ch – www.clairvully.ch